

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2021-2024
mises à jour juin 2022

TRENTE MILLES DE MORGAT
SANT HERNOT YACHT CLUB
GRADE 5A – ANSE DE MORGAT – dimanche 6 AOUT 2023

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a)

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES.

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants. Un concurrent qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS.

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la porte du club; ils seront également mis en ligne à l'adresse [30 Milles de Morgat — Sant Hernet Yacht Club \(shyc.fr\)](https://www.shyc.fr)

3.2 Le PC course est situé à bord du bateau comité : téléphones

- Président comité de course : 06 62 50 56 54
- Bateau comité : 06 75 33 46 58
- Président du SHYC : 06 18 18 48 10

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6.

4. CODE DE CONDUITE [DP]

4.1 Les concurrents doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents doivent placer la publicité fournie (Lycras, Cagnards) par l'autorité

organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la capitainerie.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

DATE	CLASSE
Dimanche 23 août	Osiris
Du dimanche 23 juillet au dimanche 6 août	Challenge de vitesse

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h30

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE.

Le pavillon de classe est le guidon du SHYC

8. ZONES DE COURSE.

La zone de course est conforme à celle décrite dans l'avis de course. Une attention particulière devra portée au haut fond (+0,8) de la basse vieille à l'heure de la basse mer.

9. LES PARCOURS.

9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer en hissant la flamme numérique correspondant (voir annexe parcours)

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.

9.5 Pointage officiel à une marque.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à l'une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES.

10.1 Les marques sont :

<i>Départ</i>	<i>Parcours</i>	<i>Dégagement</i>	<i>Changement</i>	<i>Arrivée</i>
Bouée conique orange et le mat du pavillon orange sur le bateau comité	Bouées cylindriques ou coniques blanches ou jaunes	N/A	Bouée cylindrique verte	Bouée cylindrique blanche ou orange selon parcours et le mat du pavillon bleu sur le comité

10.2. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART.

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la bouée conique orange.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [4 minutes] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu, sur le bateau « arrivée » et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES.

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
Toutes	Côtier temps compensé	5H30	06H30

16.2 Les bateaux ne finissant pas 120 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION.

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au SHYC

17.3. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au SHYC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

18.4. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 6

19.4 Utilisation du Bout dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

24 EVACUATION DES DETRITUS.

Les détritrus doivent être gardés à bord des bateaux jusqu'au retour à terre

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course / Philippe Cardon

Présidente du jury : Cécile TYMEN LE FLOCH

ANNEXE PARCOURS

Parcours 1, flamme numérique n°1 : Départ 10H00 Arrivée

Marque	Description	Coté requis
Départ	Bouée conique orange + comité	
Marque 1	Basse vieille	Bâbord
Marque 2	Bouée cylindrique jaune 300m NNW Ile Tristan	Bâbord
Arrivée	Bouée conique orange + comité	

ANNEXE ZONE DE COURSE

